Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260716-DELIB2026_104-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2
Date convocation : 06.07.2026
Date affichage : 06.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absents excusés : M. BEAUREPAIRE Olivier qui donne procuration à M. ANDRE René, M. HINGANT Pierre qui donne procuration à Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Secrétaire de séance : M. ANDRE René

DELIBERATION N°2026-104

OBJET : Restaurant scolaire – accueil périscolaire : devis pour des stores

L'entreprise AMS a remis un devis pour des stores au restaurant scolaire et l'accueil périscolaire :
- 1ère solution : store enrouleur thermique en toile tamisant micro perforée gris
Caractéristiques : pose à l'intérieur, mécanisme par chaine
Montant du devis : 3 614.18 € HT / 4 337.02 € TTC
- 2ème solution : store enrouleur thermique en toile tamisant micro perforée
Caractéristiques : pose à l'extérieur, manœuvre par moteur solaire et émetteur mural
Montant du devis : 14 787.95 € HT / 17 745.54 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour la 1ère solution et 1 voix pour la 2ème solution, retient la 1ère solution (store enrouleur avec pose à l'intérieur) pour un montant de 3 614.18 € HT / 4 337.02 € TTC.

POUR : 18
CONTRE : 0
BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	Le secrétaire de séance
TARDY Christian	ANDRE René

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.